

ZONE À FAIBLES EMISSIONS (ZFE) : UNE BOMBE SOCIALE !

Le saviez-vous ? D'ici 2025, toutes les grandes agglomérations françaises, dont Brest métropole, devront avoir créé des ZFE sur leur territoire. Souhaitée par Macron, la mise en place de ces ZFE est une obligation fixée par la loi.

Qu'est-ce qu'une ZFE ? Concrètement, il s'agit d'un périmètre dans lequel tous les véhicules automobiles devront arborer une vignette Crit'Air, les plus polluants n'ayant pas le droit d'y circuler, de façon permanente ou temporaire, sous peine de verbalisation. En interdisant la circulation à certains véhicules, l'objectif affiché de la ZFE est d'améliorer la qualité de l'air en ville. Chaque collectivité locale définit la zone concernée et ses modalités d'accès.

Quels impacts pour Brest métropole et la population ? Dans les faits, le risque est qu'au moins 1 véhicule sur 4 se voie exclu de cette zone. La

mise en place de ces ZFE est une bombe sociale. Sans véritable compensation, elle pénalisera les plus modestes, toutes celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture au quotidien pour vivre et travailler dans notre métropole. Quelles solutions proposons-nous ? Oui, il faut améliorer la qualité de l'air dans les grandes villes mais cela ne peut se faire au détriment des classes populaires ! Sur le sujet, le gouvernement n'a rien anticipé. Aucun dispositif d'aides à la hauteur pour changer sa voiture. Les véhicules électriques restent trop chers ! Dans le cadre d'une éventuelle ZFE métropolitaine, nous serons extrêmement vigilants sur l'impact social d'un tel dispositif pour qu'il ne pénalise pas les plus fragiles. Nous continuerons de proposer des mesures de justice sociale : la gratuité des transports en commun, le développement du

réseau et des mobilités douces, le renforcement et l'élargissement des aides pour permettre aux plus modestes de changer leur voiture (neuf et occasion). L'Etat doit y mettre les moyens.

Le groupe des élues et élus communistes

Eric GUELLEC, Mathilde MAILLARD, Jacqueline HERE, Jean-Michel LE LORC'H, Sandra LE ROUX, Taran MAREC, Anne-Catherine CLEUZIOU, Claudie BOURNOT-GALLOU